



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix BP149
51055 REIMS

03 26 88 25 53 51@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/51/> www.se-uns.org



Les Enseignants de l'UNSA

SE-UNSA Marne FLASH du 12 juin 2008

Afficher de préférence la pièce jointe, merci

Au menu

1-Organisation de la semaine scolaire sur REIMS / FAQ N°3 :

2-Second mouvement

3-Service Minimum d'accueil

4-EVS-AVS

5-Frais de déplacement

6-NBI pour les CLIS

A diffuser
dans
l'école

1-Organisation de la semaine scolaire sur REIMS / FAQ N°3

Toujours aucune nouvelle de la circulaire (et a fortiori) du décret sur le service des enseignants !

Organisation des 60H d'aide personnalisée sur Reims : le SE-UNSA Marne a été reçu ce jour par M. MEYER, adjoint aux écoles.

Nous avons posé la question du positionnement de Reims sur les plages horaires des MAP.LA circulaire de l'IA indiquait en effet que les MAP sur Reims devaient se placer sur la pause méridienne.

Réponse de M. MEYER : « Je conteste ce qui avait été notifié sur cette circulaire. Certainement une erreur d'interlocuteur. J'ai rencontré l'IA le 11 juin pour en discuter.

L'IA décidera des modalités à appliquer et la Ville de Reims s'inclinera. Il n'y a sans doute pas une seule bonne solution sur ce sujet. Chaque plage horaire comporte des difficultés de mise en œuvre. La pause du midi, pourquoi pas, mais cela génère des difficultés pour la restauration scolaire, ce serait possible là où il y a 2 services. Je suis pour une uniformité par groupe scolaire, pour une question de facilité pour les familles. C'est l'Education Nationale qui choisira en dernier ressort. »

→ Avis du SE-UNSA Marne : Nous sommes satisfaits de voir que la Ville de Reims se conforme aux textes : la balle est dans le camp des conseils de maîtres et de l'IA. Certains inspecteurs ont été imprudents à avoir envoyé aux écoles une non-validation des propositions pour cause de MAP placés ailleurs que sur la pause méridienne. **Ils devront revenir sur cette décision.**

En annexe, la Foire aux questions N° 3 sur l'aide personnalisée.

Le mercredi 18 juin au matin, est prévu par l'IA pour continuer la réflexion sur l'aménagement de la semaine scolaire à la rentrée. D'ici là, nous aurons sans doute de nouveaux éléments, des réponses à vos questions ... ou d'autres questionnements. Nous vous proposons une réunion d'information pour vous aider à cet effet

le mardi 17 juin à 18H, maison des syndicats, 15 bd de la paix à Reims. SE-UNSA rez de chaussée

2-Second mouvement

Date limite de l'envoi des vœux **le 19 juin**. Dernière permanence au SE-UNSA pour le 2nd Mouvement : Reims maison des syndicats, rez de chaussée **Mercredi 18 juin** : 14H-17H / Les syndiqués peuvent être reçus sur RV.N'oubliez pas de nous envoyer vos fiches de suivi (disponibles sur le site) –

Conseils :

- prenez connaissance des dernières mises à jour de postes sur le site de l'IA.
- Fiche de vœux N°3 : utilisez une ligne par quotité de temps, même si plusieurs postes sont référencés dans la même école (ex : Champigny $\frac{3}{4}$ et Champigny $\frac{1}{4}$ comptent pour 2 vœux)
- La fiche N° 2 (séparation de conjoint) ne peut s'utiliser que si dans votre barème vous avez les points de séparation de conjoint.
- La fiche N° 1 -postes fléchés langues- ne s'utilise que pour les postes qui sont sur la liste officielle des fléchés langues et les nouveaux fléchages qui sont inscrits sur le document mis à jour sur le site

3-Service Minimum d'accueil

Ce projet de loi doit être examiné à l'assemblée au cours de cette session parlementaire.

Compte tenu des enjeux de ce texte, dans le court laps de temps dont nous disposons, nous avons pris la décision du plan d'action suivant :

Au plan national le SE-UNSA interpelle et prend contact avec :

- les associations de maire en écrivant à leur président
- les principaux groupes parlementaires à l'assemblée et au sénat

Au plan local, le SE-UNSA Marne interpelle tous les maires du département.

→ Lire la fiche d'analyse sur ce sujet en pièce jointe

4-EVS-AVS

Aucun renouvellement n'est fait actuellement ... car l'IA attend un arbitrage ministériel. Pour les personnes qui sont de droit renouvelables, cet arbitrage étant nécessaire, même les propositions de renouvellement seraient donc refusées par le DDTE (Direction Départementale du Travail)

De notre côté, nous avons demandé avec l'UNSA Education une audience auprès du Prefet de Région, qui gère ce dossier. Pas de réponse pour l'instant ... Bien évidemment, nous tiendrons les écoles au courant des avancées de ce dossier.

→ lire la fiche spéciale EVS-AVS en contrats aidés

5-Frais de déplacement : Carburant = + 16% Indemnités kilométriques = + 0% !

L'UNSA-Fonctionnaires a écrit au Ministre de la Fonction publique, pour exiger la revalorisation du taux de remboursement kilométrique face à la hausse vertigineuse du prix du carburant. Aujourd'hui, un fonctionnaire qui se déplace dans le cadre de ses missions ne perçoit que 16 à 32 centimes d'euros par kilomètre.

Ces taux sont dérisoires au vu des frais engagés !

Même le barème fiscal prévoit au moins le double !

Depuis plusieurs mois, la hausse du prix du carburant grève le budget des fonctionnaires. Chaque déplacement se traduit par une perte financière.

Il est inacceptable d'avoir à payer pour travailler !

Le SE-UNSA demande donc :

- la revalorisation du taux de remboursement kilométrique
- des frais de déplacement à la hauteur des dépenses engagées

→ Signer la pétition http://www.se-uns.org/SpIp/IMG/doc/Petition_frais_de_deplacement.doc

6-NBI pour les CLIS

Les collègues non spécialisés enseignant sur les CLIS, qui ont suivi notre conseil en demandant le versement de la NBI, viennent d'avoir la notification de l'IA leur accordant cette indemnité. Elle représente aux alentours de 100 € mensuels net. Encore une avancée obtenue par le SE-UNSA.

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 30 41 57 32 / Permanences lundi-mardi-mercredi-jeudi

Jean-Michel ALA VOINE / 06 89 89 79 59 / Permanences mardi-mercredi-jeudi

Benoît FOLB / Permanence le vendredi

Patrice BARTHELEMY (06 72 97 81 46): Enseignement professionnel

Philippe GARET : 2nd degré, permanences le mardi de 14h à 16h30

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre